



Sinistre vitres rayés mon assurance civile refuse

Par **hanaf**, le **04/01/2011** à **21:12**

Bonjour, je voudrais avoir un conseil j'ai un problème sur un chantier en projetant du plâtre sur les murs il y a eu des éclats de plâtre sur les vitres et en les nettoyant les vitres se sont rayées (et mon assurance civile refuse de prendre en charge le sinistre je voudrais savoir si d'un point de vue juridique est vrai ou faux merci de votre réponse